



SATISFAIT OU REMBOURSÉ



30 jours
d'essai

Essayez les produits Meguiar's en toute confiance !

Vous hésitez à tester un produit d'entretien Meguiar's ?
Nous vous offrons la possibilité de l'essayer chez vous, sans risque :
si vous n'êtes pas satisfait.e, nous vous remboursons.

COMMENT FAIRE ?

1. Achetez un produit Meguiar's (éligible à l'offre*) dans un magasin participant entre le 1^{er} juin et le 31 octobre 2025
2. Testez-le tranquillement chez vous.
3. Si vous n'êtes pas convaincu.e, vous pouvez nous le retourner par la poste selon les conditions ci-dessous.

*Produits Meguiar's éligibles à l'offre : G230316F - Meguiar's® Spray polish effet peinture éclatante - Ultimate (EAN: 0068060501073) - G240416F - Meguiar's® Spray nettoyant vitres hydrophobe - Ultimate (EAN: 0068060501158) - G220216F - Meguiar's® Spray plastiques intérieurs finition ultra-brillante - Ultimate (EAN: 3700736400026)

COMMENT PROCÉDER AU RETOUR ?

À INCLURE OBLIGATOIREMENT DANS VOTRE COLIS DE RETOUR :

- ☒ Le **produit entamé, avec au moins 80%** de son contenu restant
- ☒ Une **lettre explicative** (à télécharger [ici](#))
- ☒ La **preuve d'achat** (ticket de caisse ou facture datée, avec le produit Meguiar's clairement identifié)
- ☒ Votre **RIB** (ou il vous sera demandé ultérieurement par email après validation)
- ☒ La facture des frais de port, si vous souhaitez également leur remboursement

➤  Adresse de retour :

HOP CRÉATIVE SERVICES

1 rue Charles Bourseul 78700 Conflans-Sainte-Honorine

Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte

ET APRÈS ?

UNE FOIS VOTRE DOSSIER COMPLET RÉCEPTIONNÉ :

- Nous vérifions la conformité de la demande
- Si tout est conforme, vous recevrez votre remboursement (par virement sous 30 jours)
- Les frais de port de retour sont également remboursés (sur présentation de la facture correspondante)



Téléchargez la lettre type à joindre à votre retour
Consultez le règlement complet de l'opération [ici](#)



Pour toutes questions : support@hop-cs.fr



Reflect Your Passion™